

Plan de prévoyance TRAVEL - choix du plan d'épargne au 01.01.20__

Pour les assurés **jusqu'à l'âge de 34 ans**, c'est le concept de plan de prévoyance «**Mini**» qui a cours. L'âge résulte de la différence entre le millésime de l'année civile en cours et celui de l'année de naissance.

À partir de 35 ans, l'assuré **peut choisir** librement le plan de prévoyance «**Maxi**» qui lui permet de verser un montant plus élevé au profit de son avoir de vieillesse personnel.

Plan «Mini»

Âge	Cotisations de risque		Cotisations d'épargne		Total cotisations		Total épargne
	Employé	Employeur	Employé	Employeur	Employé	Employeur	Employé + Employeur
18-24	1.00%	1.15%	0.00%	0.00%	1.00%	1.15%	0.00%
25-34	1.15%	1.15%	2.50%	2.50%	3.65%	3.65%	5.00%
35-44	1.15%	1.15%	4.00%	4.75%	5.15%	5.90%	8.75%
45-54	1.15%	1.15%	5.50%	6.75%	6.65%	7.90%	12.25%
55-65	1.15%	1.15%	6.50%	7.75%	7.65%	8.90%	14.25%
65-70	0.20%	0.20%	2.50%	2.50%	2.70%	2.70%	5.00%

Plan «Maxi»

Âge	Cotisations de risque		Cotisations d'épargne		Total cotisations		Total épargne
	Employé	Employeur	Employé	Employeur	Employé	Employeur	Employé + Employeur
35-44	1.15%	1.15%	4.75%	4.75%	5.90%	5.90%	9.50%
45-54	1.15%	1.15%	6.75%	6.75%	7.90%	7.90%	13.50%
55-65	1.15%	1.15%	7.75%	7.75%	8.90%	8.90%	15.50%
65-70	0.20%	0.20%	2.50%	2.50%	2.70%	2.70%	5.00%

Personne assurée

Nom/prénom: _____

Date de naissance : _____

Adresse-E-Mail : _____

Numéro d'assurance sociale : 756. _____

Décision de la personne assurée

Plan «Mini» Plan «Maxi» ➔ valable jusqu'à révocation, toutefois au moins jusqu'au 31.12. de l'année civile en cours.

Date

Signature

La communication doit être effectuée avant le 15 décembre de l'année civile en cours.

Veuillez renvoyer le formulaire dûment rempli et signé au département du personnel de l'employeur